

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 mars 2010**

CP 10/03-02

*L'an deux mil dix, le 29 mars à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Etait excusé : M. Moignard*

**FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS  
(VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION)  
Avenant n° 1 au marché n° 43/09**

---

Le marché n° 43/09 relatif à la fourniture d'équipements de protection individuels (vêtements et accessoires de protection) utilisés par les subdivisions départementales ainsi que par différents services du Conseil Général a été conclu le 7 mai 2009 avec la SOCIETE D'ETUDES ET REALISATIONS EN BONNETERIE (S.E.R.B.) - REGAIN

Le présent avenant a pour objet :

- de remplacer la SOCIETE D'ETUDES ET REALISATIONS EN BONNETERIE (S.E.R.B.) - REGAIN dans l'exécution du marché n° 43/09 par la Société MULTIFATEX,

- d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société MULTIFATEX.

Par conséquent, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le marché n° 43/09 relatif à la fourniture d'équipements de protection individuels conclu le 7 mai 2009 avec la société d'Etudes et réalisations en Bonneterie (S.E.R.B.) - Regain,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché susvisé ayant pour objet :
  - de remplacer la SOCIETE D'ETUDES ET REALISATIONS EN BONNETERIE (S.E.R.B.) - REGAIN dans l'exécution du marché n° 43/09 par la Société MULTIFATEX,
  - d'intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société MULTIFATEX.
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,